New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse
Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Le 10 décembre, Journée internationale des droits de la personne (07/12/06)

NB 1573

le 6 décembre 2007

FREDERICTON (CNB) - La déclaration suivante est publiée par le président de la Commission des droits de la personne, Gordon Porter :

« Lundi, nous célébrerons la Journée internationale des droits de l'homme, laquelle coïncide avec le jour de l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948.

En tant que Néo-Brunswickois, nous pouvons être fiers qu'un des principaux auteurs de la déclaration était John Peters Humphrey, originaire de Hampton. En 1946, il a établi la Division des droits de l'homme des Nations Unies et en 1947, il a préparé un document d'information de 400 pages en vue de la Déclaration universelle et en a rédigé la première ébauche. Il a apporté bien d'autres contributions dans le domaine des droits de la personne sa vie durant.

Cette année était une année spéciale pour la Commission des droits de la personne. Nous avons en effet célébré le 40e anniversaire de la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick ainsi que le 40e anniversaire de la Commission. Nous avons souligné ces jalons par un forum qui a eu lieu le 24 septembre et auquel ont participé près de 200 personnes de partout au Nouveau-Brunswick qui se sont familiarisées avec la situation actuelle et l'avenir des droits de la personne au Nouveau-Brunswick et en ont discuté.

Au forum, la Commission a présenté le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick de 2007 au président du Sénat, Noël A. Kinsella. C'est grâce à une recherche du sénateur Kinsella que la Loi sur les droits de la personne a été adoptée en 1967. Cette loi a fait du Nouveau-Brunswick le deuxième gouvernement seulement au Canada à établir une commission des droits de la personne. Le sénateur Kinsella en a été le premier président pendant ses 22 premières années.

L'incapacité physique et l'incapacité mentale constituent les motifs les plus communs de discrimination dans les plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne. Je suis donc heureux que la Canada ait signé la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées le 30 mars. La Commission continue de mettre l'accent sur la question des mesures d'adaptation à l'égard des personnes handicapées. Le 15 octobre, nous avons publié une ligne directrice importante relativement à l'adaptation à l'égard des élèves ayant une incapacité, la deuxième du genre au Canada.

La Commission fait la promotion d'une plus grande compréhension des valeurs associées aux droits de la personne, comme le respect, l'appréciation de la diversité et l'absence de discrimination et de

harcèlement. Nous sommes confiants que grâce à ces efforts, entre autres, nous pouvons contribuer à faire du Nouveau Brunswick un meilleur endroit où vivre et un endroit où les immigrants d'autres pays et cultures choisirons de s'établir.

Des enjeux actuels comme l'adaptation à l'égard des personnes ayant une incapacité et le recrutement et la rétention des immigrants témoignent de l'importance continue des droits de la personne pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises.

Alors que nous nous préparons à célébrer le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 2008, j'invite les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à célébrer notre héritage en matière de droits de la personne et à poursuivre la promotion des valeurs qui permettent d'assurer que toutes et tous se sentent bienvenus et respectés ici et puissent participer pleinement à notre société. »

2007-12-06

PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 1-888- 471-2233.

2007-12-06

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité